

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN,
TENUE LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt
et Marie-Lou Darveau, messieurs les
conseillers Daniel Boisclair, François Potvin et
Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE MAIRE MARIO FORTIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Gilles Potvin et Mme Lyne Groleau.

304-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée
extraordinaire à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la
séance à la Télévision communautaire.

305-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 529-2017, modifiant le
règlement numéro 519-2017
5. Questions du public
6. Levée de l'assemblée

306-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

307-2017

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 529-
2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 519-2017 :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, donne avis de motion qu'à une
prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet de
modifier le règlement d'emprunt 519-2017 afin d'augmenter la dépense et
l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$, pour pallier à des
dépassements de coûts pour l'exécution de travaux de rénovation au centre
sportif de Normandin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

308-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

309-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier.

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 05.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière